

truments admis aux concours spéciaux. — Prix d'entrée, un franc par personne.

Mardi 21 juin, suite des concours spéciaux. — Prix d'entrée, un franc.

Mercredi 22 juin, suite du jugement des instruments. — Prix d'entrée, un franc.

Le même jour, délibération de la section chargée de décerner la prime d'honneur, les prix cultureux, etc.

Réception des animaux après la visite faite par un vétérinaire désigné par le commissaire général et réception des produits agricoles de huit heures du matin à deux heures. Classement des animaux et des produits agricoles.

Aucun taureau ne sera admis dans le concours s'il n'est muni d'un anneau ou d'une mouchette.

Jeudi 23 juin, opération du jury des animaux ; opération du jury des produits agricoles ; exposition des instruments. — Prix d'entrée : 50 centimes par personne. Exposition des animaux. — Prix d'entrée pendant les opérations du jury, 2 francs par personne.

Vendredi 24 juin, exposition de tout le concours. — Prix d'entrée : 1 franc par personne.

Samedi 25 juin, continuation de l'exposition pendant tout le concours. — Prix d'entrée : 50 centimes.

Les droits d'entrée seront perçus sous la direction exclusive du commissaire général, au profit de la ville où se tient le concours.

Dimanche 26 juin, entrée du concours gratuite. Distribution solennelle de la prime d'honneur et des primes et médailles.

Hier, vers dix heures du matin, on a retiré d'un cours d'eau, au-delà des fortifications de la porte Saint-André, à Lille, le cadavre d'un jeune homme, qui a été reconnu pour être celui du nommé Edouard Deroncourt, âgé de 25 ans, ébéniste, employé en qualité de garçon de magasin dans la maison Bruyère et Cie, négociants, rue de Béthune. La veille, il avait sollicité de ses patrons et obtenu la faveur de s'absenter pour aller se baigner. On croit qu'il a été surpris dans l'eau par un éourdissement auquel il était parfois sujet. Ses vêtements trouvés sur le bord du ruisseau et l'examen du médecin dénotent que la mort de ce malheureux jeune homme est purement accidentelle.

Le marché aux grains de Lille était encore fort peu approvisionné. Il n'y avait que 1.000 hectolitres environ à la Halle, la panique a continué. Les ventes ont été très-actives. Les vendeurs ne connaissent plus de bornes à leurs prétentions. Ils demandent de 3 à 4 fr. de hausse sur les prix de mercredi dernier. Cela n'étonnera personne, vu la hausse considérable qui s'est produite sur les marchés depuis quelques jours et celle des farines. On l'estime commercialement de 2 fr. à 2 fr. 50 cent. à l'hect.

La mercurerie à la porte à 1 fr. 93.

Dans ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Léocadie Nuyens s'est introduite dans les logis d'un ouvrier de Roubaix et a soustrait une montre. Deux mois de prison.

Guillaume et Jean Muelemans, ouvriers tailleurs à Roubaix, ont détourné du drap et des étoffes. Chacun six mois de prison.

Les époux Marions, journaliers, ont obtenu de l'argent et des marchandises en faisant usage d'une lettre qui annonçait un prétendu héritage. Chacun treize mois de prison.

Pour la chronique locale, ALFRED RESOUB.

Bourse de Paris

du Jeudi 16 Juin 1870

Rente 3 p. 0/0	73.25
id. 4 1/2 p. 0/0	103.50

FAITS DIVERS

— On lit dans le *Figaro* :
Un des associés de la maison Bonnot et Cie, rue Laflite 56, est en fuite. L'autre, le sieur Bonnot, a été rejoint par son père à Maza.

Ce jeune homme, qui n'a que vingt-six ans, entretenait une maîtresse, dont la caisse était mieux garnie que la sienne.

La physionomie de cette caisse était curieuse. Sur le devant, quelques piles de gros sous artistement rangés ; puis des promesses d'actions de Compagnies qui n'ont jamais existé ou qui n'ont pu venir au grand jour, et tout cela vu à travers la grille du bureau, suffisait au public.

Le caissier même de cette maison est une des premières victimes. Ce malheureux avait sa part de son sang et son économie en cautionnement de 2,000 francs, qu'on a eu l'indécence d'emporter.

— On lit dans l'*Echo d'Oran* :

Dans la journée du 8 juin, une trombe épouvantable de grêle et de pluie s'est abattue sur le territoire de Pont-de-l'Isser et a occasionné d'immenses dégâts aux récoltes et aux plantations. Tout l'espoir d'une année qui se présentait sous les plus heureux auspices a été détruit en quelques minutes de temps.

— On a enterré hier, à Enghien, un propriétaire, M. V... qui s'est suicidé lundi matin dans des conditions vraiment dramatiques.

Sa femme sortait de son cabinet, où elle venait de lui porter son chocolat, quand il s'est introduit dans la bouche le canon d'un fusil Lefauchoux, dont il a pressé le détente avec le pied. La tête a littéralement éclaté et la cervelle a sauté au plafond.

Le bruit court, dit le *Figaro*, que M. V... avait voulu échapper ainsi à de terribles embarras. On disait qu'il ne pouvait acheter de payer les travaux d'une grande maison qu'il faisait construire, que l'architecte l'avait entraîné dans de trop grandes dépenses, et d'autres choses de ce genre.

Ce qui nous paraît être la vérité, c'est que les facultés mentales de M. V... s'étaient affaiblies à la suite d'une expropriation à Paris. La Ville lui offrait à l'amiable 400,000 francs, il en voulait 500,000, et on plaide. Le jury ne lui alloua que 180,000 francs, ce qui le mit dans un état d'irritation extraordinaire, souvent voisin de la folie.

Mme veuve V... reste avec une fille de seize ans et un jeune garçon.

— Le *Buffalo Advertiser* contient l'anecdote suivante sur Fulton, qui, le premier, appliqua la vapeur à la navigation.

« Je me trouvais à Albany pour affaire, dit le chroniqueur, le jour où Fulton y arriva avec son embarcation extraordinaire, que tout le monde voulait voir.

« Ayant terminé mes affaires et me trouvant sur le point de quitter cette ville, je me rendis à bord du bateau et demandai à parler à M. Fulton.

« On me fit entrer dans une chambre où un homme à la tournure distinguée était assis devant une table et occupé à écrire. Je m'avançai et lui dis :

« M. Fulton, je présume ? »

« C'est moi, monsieur, dit-il en me saluant.

« Vous allez retourner à New-York, ai-je entendu dire ?

« Nous allons faire de notre mieux pour y retourner.

« Puis-je prendre un passage à bord ?

« Certainement, si les risques de ce voyage ne vous effraient pas.

« Je demandai le prix du passage, et après un moment d'hésitation, une somme fut fixée, à six dollars, je crois. Cette somme, je la plaçai dans sa main ouverte ; mais il resta si longtemps à la regarder, silencieux et immobile, que je crus à une méprise de ma part, et je lui dis :

« Est-ce là la somme que vous avez notée, monsieur ?

« Il parut sortir d'une rêverie et leva sur moi son regard où brillait une larme. Puis il me dit d'une voix émue :

« Pardonnez-moi, monsieur ; mais ma pensée était ailleurs en contemplant cet argent, la première compensation pécuniaire que j'ai encore touchée pour mes efforts à appliquer la vapeur à la navigation. Je serais heureux de célébrer cette occasion en vous offrant de partager une bouteille de vin avec moi, mais, en vérité, je suis encore trop pauvre pour me donner ce plaisir ; mais j'ai foi que nous nous rencontrerons un jour sous de meilleurs auspices.

« Environ quatre ans après cet incident, alors que le bateau à vapeur le *Blernont* et deux autres très-perfectionnés, également la propriété de Fulton, faisaient régulièrement le service entre New-York et Albany, j'eus passage à bord de l'un d'eux, me rendant à cette dernière ville.

« Pendant que je me promenais de long en large sur le pont, je crus remarquer qu'un monsieur, assis à l'avant, me regardait avec une certaine curiosité.

« En passant près de lui, je le regardai à mon tour ; nos yeux se rencontrèrent ; c'était M. Fulton.

« Il se leva vivement, me prit la main et dit :

« — Je savais bien que je ne me trompais pas. C'est bien vous ! Depuis le jour où nous nous sommes vus pour la première fois, vos traits ont toujours été présents à ma mémoire. Eh bien ! quoique je sois encore loin d'avoir fait fortune, nous viderons cette fois la bouteille que vous savez.

« Le vin fut apporté, et pendant que nous le dégustions, Fulton me fit une rapide narration des espérances, des craintes, des découragements, des déboires de toute sorte qui l'assagèrent dès le début de son œuvre et qui le poursuivirent jusqu'au moment même de son triomphe final.

« Mais, au milieu de ses difficultés, ajouta-t-il, au plus fort de la lutte, je me suis rappelé cent fois notre première rencontre et les vives émotions qu'elle me fit éprouver. Il me semblait alors, comme il me le sent encore aujourd'hui, que ce fut là le moment critique de ma destinée, la ligne qui séparait la lumière des ténèbres, le triomphe de la défaite, car cet argent que vous me donniez ce jour-là fut pour moi le premier gage palpable de mon utilité envers mes semblables.

« Le petit village de Saint-Just, un des plus gais et des plus riants de la banlieue de Marseille, vient d'être le théâtre d'un terrible assassinat.

M. Payan, propriétaire, boulevard Perrin, à Saint-Just, était allé à un enterrement qui avait lieu aux Chartreux. Il avait laissé seule à la maison sa bonne, âgée de quarante-trois ans.

Vers dix heures, un petit garçon boulanger se présenta à la maison du boulevard Perrin pour remettre la quantité de pain habituelle au ménage. Il venait de sonner, quand soudain la porte s'ouvrit, et un homme de haute taille et portant une redingote, se présenta.

« Que désires-tu, petit ?
— Je viens porter le pain.
— Donne le moi.
L'enfant refusa.

« Je ne vous connais pas, dit-il, et mon patron me ferait ensuite des reproches.

L'individu insista ; mais voyant qu'il ne pouvait vaincre l'obstination de l'enfant, il le laissa pénétrer dans la maison et prit la fuite.

Le garçon boulanger entra, appela. Personne ne répondit. Il se dirigea alors vers

la cuisine, et, dans cette pièce, un spectacle affreux s'offrit à ses yeux.

L'appartement était dans le plus complet désordre. Au milieu, dans une mare de sang, la malheureuse bonne était étendue. Son visage était mutilé, et une serviette lui sortait à demi de la bouche. La justice informe.

— Foa, qui vient d'être condamné à quatre années de prison pour avoir tiré des coups de revolver sur sa femme dans l'enceinte même du Palais-de-Justice, vient de commettre un nouveau crime.

Samedi, raconte l'*Histoire*, Foa manda en son parloir de la Conciergerie M. Perillier, l'avocat qui la défendait devant les assises avec autant de désintéressement que de talent. L'avocat croyant qu'il s'agissait d'un pourvoi en cassation, se rend à la prison. On amène Foa, qui immédiatement s'élança vers son défenseur en criant :

« Je te tiens, misérable ! tu t'es entêté avec une femme pour me faire condamner ! Et il allait passer de la parole aux actes, quand les surveillants sont intervenus et l'ont réintégré dans sa cellule.

— Un drame épouvantable s'est passé samedi 11, rue de la Gourgonne, à Marseille.

Un décrétoire avait une discussion avec quelques individus ; dans la chaleur de la dispute, ce misérable, tirant un couteau, a frappé mortellement un de ses adversaires et blessé grièvement un autre.

Les voisins, témoins de ce double assassinat, se sont précipités sur le coupable, qu'ils ont désarmé et dont ils se sont assurés ; puis exaspérés à la vue des victimes qu'il venait de faire, ils ont frappé avec une telle fureur l'assassin, que celui-ci se trouvait dans un état presque désespéré quand on l'a conduit au poste. Il a été transporté à l'hospice.

La victime et le meurtrier portent des noms qui indiquent une origine italienne.

— Encore un incendie à Amiens ! Lundi matin, vers quatre heures, le feu éclatait au Petit-Saint-Roch, dans la vaste et magnifique usine de M. Thuillier-Gelée, peigneur de laines. Les pertes sont considérables, dit le *Journal d'Amiens* ; des métiers sont hors de service, et l'usine court risque d'être momentanément interrompue dans sa marche.

— Le numéro du *Journal La Turquie*, en date de Constantinople le 8 juin, a paru avec encadrement de deuil, à l'occasion de l'incendie de Péra.

Ce numéro contient le plan de Péra, théâtre de l'incendie.

Le Sultan, lui-même est venu à Péra, durant l'incendie ; mais Sa Majesté n'a pu aller au-delà du Taqsim ; le feu ayant déjà intercepté toute communication avec le reste de Péra.

Après avoir passé la nuit de dimanche à Galatta Sorai, le grand Vizir s'est rendu le lendemain au palais, et a soumis au Sultan l'ensemble des mesures à prendre pour venir en aide aux victimes de l'incendie. Mardi matin, Aali-Pacha a convoqué en séance extraordinaire, le conseil des ministres, pour se concerter sur la prompt application de ces mesures.

L'étendue du terrain incendié, rues comprises est de 750,000 archines carrés, et le nombre de constructions détruites est estimé à 3,500. On calcule qu'il y a environ 500 morts.

La municipalité distribue par jour environ 8,000 oques de pain ; 1,500 oques de riz ; 200 oques de beurre ; 100 gros paniers d'olives ; 50 caisses de bougies, sans compter les couvertures de lit, paillasses, linges, ustensiles de cuisine, etc.

Les incendiés ont été campés, partie sur la place d'artillerie au Taxim, partie sur l'ancien cimetière arménien, où 1,300 tentes ont été dressées. Beaucoup de familles ont également abritées dans les dépendances de la caserne d'artillerie.

— Le Czar doit passer par Varsovie en revenant d'Em. La lettre suivante adressée de Varsovie à la *Correspondance du Nord-Est* donne une idée des préparatifs que fait la police russe pour recevoir l'autocrate de toutes les Russies.

Toutes les autorités et la police, en première ligne, déploient une activité fiévreuse, pour préparer la réception à faire au Czar, qui, à son retour d'Em, doit passer ici quelques jours. Sachant qu'il est en proie à des humeurs noires et à une sorte de mélancolie, l'administration voudrait écarter des yeux du souverain tout ce qui pourrait l'attrister encore ; elle redoute surtout pour lui l'effet des vêtements noirs que portent les femmes et qu'il pourrait prendre pour des signes de deuil ; aussi a-t-on entrepris une nouvelle croisade contre les robes, les mantilles et les chapeaux noirs.

La police ayant reconnu l'inefficacité des avis s'est décidée à employer, pour triompher de leur résistance, un moyen assez singulier. Elle a adressé une circulaire secrète à tous les propriétaires des maisons pour leur imposer le devoir de faire entendre à leurs locataires que les ports de vêtements noirs seraient considérés comme un acte révolutionnaire que les autorités ne pourront laisser impun.

Les propriétaires doivent donc signer une déclaration constatant qu'ils ont fait connaître le contenu de la circulaire à toutes les dames qui habitent leurs maisons.

Tout propriétaire par la négligence duquel une dame ignorant la détresse portera la couleur interdite, sera sévèrement puni.

On avait d'abord eu la pensée de publier une nouvelle ordonnance contre les vêtements noirs, mais on n'a pas donné suite à ce projet dans la crainte de voir cette ordonnance reproduite par les journaux étrangers.

— La France en Orient raconte un fait singulier qui nous montre l'autorité du vice-roi aux prises avec l'implacable logique d'un ouvrier maltais :

Ce Maltais, protégé anglais, travaillait comme ouvrier menuisier dans un atelier paternel d'I-Mall-Pacha. Il tomba malade et resta huit jours absent ; avant de revenir à l'atelier, pour ne pas perdre sa paie, il se procura un certificat du médecin qui l'avait soigné.

Le bey chargé de la direction de l'atelier lui donna pour toute solde une avalanche d'injures et le frappa au visage. Le Maltais était sans armes, mais son regard en cherchant involontairement autour de lui ; aussitôt, sans qu'il eût proféré une parole, il fut saisi, sur un ordre du bey, par les ouvriers indignés présents à cette scène, on l'étendit sur une planche et on le frappa à coups de bâton jusqu'à ce qu'il fût immobile ; puis on le laissa par terre. A l'heure du déjeuner, son fils ne le voyant pas revenir, accourut à l'atelier. Il trouva ce malheureux baigné dans son sang ; il avait un bras cassé !

On le transporta d'urgence à l'hôpital, et une plainte fut adressée par le cousin britannique à Shérif pacha qui offrit de l'argent.

« Je ne demande pas l'amîone, répondit le fils de la victime ; tant que je pourrais travailler, mon père n'aura besoin de rien. Je veux la peine du talion, le Coran l'ordonne ; dent pour dent, œil pour œil. Je veux qu'on casse un bras au bey à coups de bâton, et que chacun des ouvriers indigènes qui ont obéi à ce bonreau en recevoit autant qu'il en a donné à mon père.

« Il est bien entendu que le bey tient à ses deux bras, il a le bras long — mais l'ouvrier s'adresse à la reine d'Angleterre et au Parlement. — Sortira-t-il de cette excentrique demande de réparation une leçon pour la justice égyptienne ?

— A-t-on dit, demande le *Figaro*, que notre pauvre Alphonse Duchesne avait fondé — voilà bientôt vingt ans — un journal littéraire qui s'appelait l'*Harmonie* ? Les bureaux étaient place de la Bourse.

Méry publiera dans cette feuille — qui vécût l'espace d'un semestre — une série de feuilletons ayant pour titre : *Chronique de l'aveur*. C'était une revue des choses priesiennes, pétillante de fantaisie et d'esprit, mais une revue de l'an 2000. Les chemins de fer avaient été remplacés par les ballons, qui, alliés de Paris à Saint-Petersbourg en quatre heures. Dans une de ses chroniques, Méry disait (nous citons de mémoire) :

« La représentation d'hier au théâtre impérial de Batignolles, a été très-belle. La première chanteuse se trouvant indisposée, elle avait été remplacée par madame de Sainte-Eudoxie, qui, partie à midi de Saint-Petersbourg par les aérostats de la Compagnie internationale, a eu à peine le temps de diner et de s'habiller. Le public lui a fait un accueil d'autant plus sympathique qu'on savait que l'éminente cantatrice n'avait exigé, pour son déplacement que vingt-cinq mille francs.

Deux jours après, Alphonse Duchesne recevait d'un abonné de province, la lettre suivante :

« Monsieur, veuillez me faire savoir, je vous prie, quel est le prix des places au théâtre impérial des Batignolles, et quels jours de la semaine il donne des représentations. »

« On s'étonne après cela du nombre des croyants qu'a trouvés le *Figaro* républicain !

— L'*Indépendant*, du Centre rend compte d'un drame qui a eu lieu lundi matin dans la salle du Palais de Justice de Clermont-Ferrand. Un mari, appelé en conciliation avec sa femme, s'est jeté sur elle, l'a frappée mortellement à plusieurs reprises, de manière à l'éventrer, puis s'est frappé lui-même et a expiré quelques instants après.

Cette scène parait avoir été préméditée. Les deux conjoints habitaient Saint-Sandoux.

Emprunt municipal de la ville de Paris.

Hier matin, il a été procédé à l'hôtel de Ville au tirage trimestriel des obligations de l'emprunt de 1863.

Voici le tableau des 21 premiers numéros qui ont remporté les primes suivantes :

Le n° 261,664 a gagné	150,000 fr.
Le n° 415,297 a gagné	50,000
Les numéros 274,893 — 55,850	
— 58,343 — 9,813 chacun	10,000
Les n° 374,484 — 511,827 —	
292,362 — 414,393 — 11,198	
Chacun	5,000
Les n° 67,865 — 130,693 —	
526,363 — 479,466 — 395,225 —	
196,844 — 10,411 — 347,140 —	
440,594 — 289,285 chacun	2,000

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille	Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26	Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.
Tourcoing et Mouscron	Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23	Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.27 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 (jusqu'à Tourcoing seulement).

Armentières, Bailleul, Hazebrouck.	Matin, 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement)
	9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 9.36.

Amiens et Paris	Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1 ^{re} et 2 ^e cl.) — 7.38 — 9.36.
Calais	Matin : 5.17 — 9.51 (1 ^{re} cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.
Dunkerque.	Matin : 5.17 — 9.51 — Soir : 6.13.

Douai, Soissons et Valenciennes.	Matin
	5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.
Tournai (par Mouscron).	Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.
Tournai (par Lille) matin :	5.17 — 8.21 — 3.31 — 7.38.

COMMERCE

Au moment où nous mettons sous presse, nos dépêches commerciales ne nous sont pas encore parvenues.

HAVRE, mercredi 15 juin 1870. — *Colons*. — Le marché a continué d'être mauvais depuis hier, et avec une demande très-lan-

guissante pour le disponible ou qui n'échut encore. Il ne faut plus voir le très-ordinaire Louisiane qu'autour de 121 fr.

Le terme sur tous mois jusque et compris octobre s'est traité à 117.50. En Ombra, la baisse est plus sensible encore, avec une certaine irrégularité d'ailleurs : on a fait des embarquements mars ou avril, ou des navires en pouvant tenir lieu de 102 fr. 50 à 104 fr. 50, mais sur époques plus éloignées, on a laissé à 98 fr. des mai-juin, à 99 fr. des avril-nov.

On a d'ailleurs fait du type septembre à octobre à 98 fr. c'est-à-dire au coton en quelque sorte sur échantillon et à époque fixe. Il s'est fait aussi des Bénégalé départ mai par *Waverley*, à 88 fr. mais que l'on n'a pas cotés.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,374 b. On parait plutôt un peu mieux en clôture sur les avis qui viennent de parvenir de Liverpool qu'il y a un peu plus de demande sur ce marché.

Laines.— On a traité 165 b. Buénos-Ayres, saint de 155 à 162 fr. 50 et en peaux de mouton, 5 b. Plata saint out chargé de mains à prix secret.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 15 Juin 1870.

OBLIGATIONS DES VILLES.		
Lille 1860. J. A. 1863.	102	
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	99 75	
Lille 1868. libérées.	512 75	
Lille à Béthune, oblig.	330	
Armentières.	503	
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	43	
VALEURS LOCALES.		
Caisse comm. de Lille; Ver-		
ley, Decroix	565	
Credit industriel du Nord.	515	
Caisse Pérot et Comp.	600	
Compagnie le Nord incendie	1800	
20 fr. p.	1520	
Gaz de Wazemmes à 7	1425	
Comptoir Evelder et C.	535	
Caisse comm. de Roubaix	560 25	
Lille à Béthune, actions.	495	
Aniche (le douzième)		
Azin-court	252 50	
Anchy-au-Bois		
Bully-Grenay anc.	448 75	
Bruay	3080	
Campagnac	410	
Corvillers	40075	
Donvrin, anc.	1300	
Donvrin nov. 1864		
Escarpelle	1300	
Epinac		
Ferfay	1300	
Fiennes et Harding		
Lens		
Liévin		
Meurchin		
Vicoigne-Nœux		
Vendin		
Thiv. et Fresnes (M.)		

COURS DES HUILES A LILLE.

15 Juin 1870.

HUILES COLZA, GRAINES, TOURTEAUX		
l'hectolitre.	l'hectolitre.	l'hectolitre.
Colza	118	28 à 32 185019.50
pur qq	24	18 28 32
Oil. b. g.	34	37 18
rouse.	34	37 18
Cameline.	22	30 48
Lin du p.	18	1750 18.50
Lin gr. et.	27	29 29
	8075	26 28 26

BOURSE DE PARIS du 15 Juin, 1870.

HUILES COLZA, GRAINES, TOURTEAUX		
l'hectolitre.	l'hectolitre.	l'hectolitre.
Huile de colza — Farnes		
Huile de lin — Farnes		
Farnes — En hausse		
Huiles des 100 k. b. bar.		
Colza tous fûts. 133		Fin fre q. 90 d. 71
Colza en tonnes. 134 50		Farnes
Colza ép. en ton. 142 50		Disponibles (57k.) 75 75
Lin en fûts. 181 50		Superieur 40p 74
Lin en tonnes. 91		Suifs (les 100kil h. bar.)
Sucres les (100 k.)		D-France, disp. 103 25
Tire saccharin. 66 25		Cafés (les 100k. h. bar.)
Blancs, droits 45, 75 50		Java bon ordin. 165
Sucres Farnes (100k.)		Ceylan id. 150
Bonne sorte. 131		Haiti id. 140
Belle sorte. 131 50		Bio id. 140
Certific. de sortie 47 75		Cacaos (100 k.) à l'acq.
Mélasses indig (100 k.)		Paraguay 475
de fabrique. 13 50		Guyanaq. 145
Raffinerie. 15 50		Trinité. 160
		H.iti. 120

HALLE AUX BLES du 15 Juin.

Arrivages. 1211 quintaux
